

Direction des Finances et des Achats

Sous-Direction du Budget

Direction des Ressources Humaines

Sous- Direction du Pilotage

2020 DFA - DRH 26

Projet de budget supplémentaire emplois pour 2020

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mes cher-e-s collègues,

Comme elle l'a toujours fait en réaction aux événements dramatiques auxquels elle a été confrontée, la Ville de Paris s'est fortement mobilisée pour faire face à la crise sanitaire. Ainsi, pendant toute la durée du confinement, ce sont plus de 5 000 agents municipaux qui ont été quotidiennement présents sur le terrain, pour assurer les missions essentielles aux Parisiens : aide et accueil des personnes âgées et dépendantes, propreté de l'espace public, collecte des ordures ménagères, accueil des enfants de soignants dans les crèches et les écoles, etc. À l'issue de la période de confinement, de nouveaux enjeux sont apparus.

Le volet emplois du budget supplémentaire traite de plusieurs sujets : le renfort des effectifs correspondant aux mesures prises dans le cadre de l'épidémie de Covid-19 et à différents besoins opérationnels urgents, des ajustements techniques pour accompagner le fonctionnement quotidien des services, des mesures de transition liées à la nouvelle mandature, la prise en compte des évolutions réglementaires en matière de reconversion pour raisons médicales, l'ajustement du

tableau d'emplois aux effectifs réels dans un souci de sincérité budgétaire et enfin la réaffirmation du détail par corps du stock des effectifs de la Ville de Paris.

Renforts liés à la crise sanitaire et aux besoins opérationnels urgents

Ce budget supplémentaire 2020 propose la création, pour 6 mois, de 150 emplois en renfort pour les écoles qui ont rouvert dans les conditions prévues par le protocole sanitaire.

Dans le domaine de la petite enfance, il est proposé la création de 100 postes d'auxiliaires de puériculture pour pérenniser le recours à des agents spécialisés des crèches, qui permettront le bon fonctionnement des établissements, dans un contexte de recrutement rendu difficile dans la période Covid.

Des besoins opérationnels urgents doivent également trouver une réponse rapide. Le budget supplémentaire 2020 propose la création de 27 postes :

- 5 postes à la DAE dont 1 poste pour le bureau du commerce et des recherches immobilières afin de piloter les dispositifs de soutien aux petits commerces et 4 postes d'accueil à la Bourse du Travail
- 12 postes à la DASCO, soit 10 postes pour le renfort structurel des CASPE, 1 poste de référent des outils applicatifs et 1 poste de coordonnateur du projet de super équipement Pinard/St Vincent de Paul
- 3 postes à la DCPA correspondant au déploiement de la flotte électrique de véhicules utilitaires de la Ville
 - 3 postes à la DDCT : 2 pour le service de relation à l'utilisateur ainsi qu'1 poste pour la commission de déontologie. 180 mois de renfort administratif sont également prévus pour les services des mairies d'arrondissement et les titres d'identité
- 1 poste à la DEVE pour renforcer l'encadrement au service des cimetières
- 3 postes à la DVD pour les aides à l'éco-mobilité et la mise aux normes d'accessibilité des arrêts de bus.

Transformations de postes nécessaires au bon fonctionnement des services

Par ailleurs, le budget supplémentaire propose des transferts de postes et des transformations nécessaires au bon fonctionnement des services qui se traduisent par un solde de + 9,5 postes. Le détail en est fourni dans le projet de délibération.

Le budget emploi comporte également des mesures catégorielles visant à sécuriser les parcours professionnels et à offrir de meilleures perspectives de carrière aux personnels au sein de la collectivité parisienne. Cela se traduit par 484 transformations d'emplois dont 8 requalifications en catégorie A, 16 dans l'emploi fonctionnel de catégorie B de chef d'exploitation, 20 requalifications en catégorie B et 440 changements de corps au profit des personnels titulaires et contractuels du secteur du nettoyage.

Les transitions professionnelles et la reconversion professionnelle pour raisons de santé

Premier budget de la nouvelle mandature, le budget supplémentaire 2020 favorise les transitions professionnelles. Ainsi, la création de 5 emplois fonctionnels est proposée pour assurer la bonne transition entre les équipes. Un renfort de 10 postes est aussi demandé pour l'Agence de mission (AMI) récemment créée, et qui propose de véritables missions aux cadres en transition professionnelle.

Pour répondre aux exigences du décret du 5 mars 2019 relatif au reclassement des agents territoriaux déclarés inaptes à leurs fonctions, il est proposé la création de 200 postes budgétaires, qui permettront aux agents en reclassement d'avoir une assise budgétaire dédiée pendant toute la durée de leur période préparatoire au reclassement. Ces postes sont répartis entre 50 éboueurs, 50 adjoints techniques, 50 agents techniques de la petite enfance et 50 auxiliaires de puéricultures, représentant les métiers les plus physiques, et donc les plus à risques de déboucher sur une reconversion pour raisons de santé. La période préparatoire au reclassement place l'agent et la Ville en situation contractuelle, avec une obligation de moyens à mettre en œuvre pour l'employeur. Créer des postes dédiés à ces agents permet d'une part de clarifier leur situation et d'autre part de libérer le support budgétaire et de soulager les équipes opérationnelles de terrain qui peuvent, dès le début de la période préparatoire au reclassement, remplacer l'agent inapte. Il s'agit là d'une obligation réglementaire qui s'impose à la Ville de Paris. Ces emplois ne sont pas budgétés à taux plein car les agents placés en PPR, qui auraient été rémunérés de toute façon, ne seront remplacés dans les services qu'au fil de l'eau et en fonction du plan de recrutement de la Ville. Une provision de 1 M€ semble nécessaire correspondant à l'accélération des recrutements pour couvrir cette nouvelle obligation. Il s'agit là d'un engagement fort de l'exécutif en faveur de la santé des agents et du droit à une deuxième carrière. La création de 2 postes de gestionnaire est également proposée.

Un ajustement du tableau d'emplois au plus près de l'état des effectifs réels

Enfin, afin de garantir la parfaite sincérité budgétaire, il est nécessaire de procéder à des opérations d'ajustement des autorisations d'emplois aux effectifs physiques. Cet ajustement se fait à somme nulle.

290 postes correspondant à des situations de vacances structurelles sont supprimés :

- 60 postes d'adjoints d'animation et d'action sportive
- 215 postes des ententes, établissements publics correspondant au Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP) et à Seine Grands Lacs, auprès desquels des agents de la DPE étaient mis à disposition. Les postes sont progressivement devenus vacants au départ en détachement des agents (5 adjoints administratifs ; 2 attachés d'administrations parisiennes ; 5 ingénieurs cadres supérieurs ; 22 ingénieurs et architectes ; 3 chefs d'exploitation ; 4 techniciens des services opérationnels ; 32 techniciens supérieurs ; 80 personnels de maîtrise ; 6 assistants d'exploitation en maintenance automobile ; 31 adjoints techniques de l'eau et de l'assainissement ; 16 adjoints techniques ; 5 adjoints techniques non titulaires (6 mois) ; 2 égoutiers, personnels de réseau souterrain ; 1 infirmier de catégorie A ; 1 agent de logistique générale)
- 11 postes d'éducateurs de jeunes enfants
- 4 postes d'adjoints techniques

De manière parallèle, 290 postes correspondant à la réalité des effectifs sur le terrain sont créés :

- 200 postes pour les professionnels de la petite enfance dont 195 auxiliaires de puériculture et 5 agents techniques de la petite enfance
- 90 postes d'attachés d'administration

Des ajustements sont également réalisés à la DFPE permettant de créer 85 postes d'agent technique de la petite enfance par transformation de postes vacants dans les corps de catégorie A.

Cette opération, à somme nulle en effectifs et sans incidence en masse salariale, permet de garantir la parfaite sincérité du schéma d'emplois.

Le détail par corps du stock d'emplois de la Mairie de Paris

Ce budget supplémentaire 2020 se clôt par la réaffirmation et le vote de l'ensemble du stock d'emplois de la Mairie de Paris, corps par corps. L'objectif est de disposer d'une délibération socle remplaçant la multitude des délibérations emplois successives ayant constitué le stock d'emplois budgétaires depuis 1975.

Le solde des emplois s'établit à + 353,5 postes, soit 344 créations de postes et un solde positif de 9,5 postes pour les transformations. L'impact sur l'enveloppe de masse salariale 2020 est de 5,19 M€.

Je vous prie, mes cher-e-s collègues, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris